
Pour l'exercice de 6 mois se terminant le 31 août 2021

REVENUS

Les revenus ont été inférieurs aux prévisions budgétaires par un écart de 11,78 pour cent en dessous du montant budgété. Cet écart est attribuable principalement à une diminution des per capita perçus pour un total de 873 960 \$ plutôt que les 972 408 \$ budgétés, soit un écart de 10,12 pour cent.

Notons toutefois une augmentation de la péréquation versée par la CSN pour un total de 218 814 \$, soit 9,53 pour cent de plus que les prévisions du dernier budget.

La différence entre les revenus réels et budgétés vient de certains retards de paiement des per capita. À noter aussi le montant de 70 000 \$ de budgété pour l'embauche d'un conseiller syndical qui n'a pas été fait. Ce montant n'a donc pas été donné par la CSN.

DÉPENSES

Le dernier exercice financier de 6 mois montre une baisse des dépenses de 15,26 pour cent par rapport au budget. Cela se reflète au niveau de plusieurs postes budgétaires qui présentent des diminutions de dépenses, notamment les charges reliées au comité exécutif, aux services, à l'information ainsi qu'aux dépenses de bureau et de fonctionnement. Les prévisions étaient de 1 280 635 \$, alors qu'elles ont été au réel de 1 085 241 \$.

Les sommes prévues pour la direction de la FNCC sont équivalentes à 11,37 pour cent des dépenses du budget, alors que les sommes prévues pour les salaires des conseillères et conseillers syndicaux et des employés-es de bureau représentent 65,04 pour cent de l'enveloppe totale des dépenses.

L'exercice financier se terminant au 31 août 2021 se conclut donc avec un excédent de 10 654 \$ au lieu d'un déficit de 38 454 \$ prévus initialement.

ÉVOLUTION DU FONDS

À la fin de l'exercice du 1^{er} mars 2021 au 31 août 2021, nous avons un surplus de 204 737 \$ à la suite de l'excédent de 10 654 \$.

SOLDE AJUSTÉ

2015-2018	Déficit de 2 044 471 \$ (509 910 à la suite de l'ajustement actuariel des régimes de retraite)
2018-2021	Surplus de 194 082 \$
1 ^{er} mars 2021 au 31 août 2022	Surplus de 204 737 \$

Le comité de vérification des finances de la FNCC recommande l'adoption des états financiers pour la période allant du 1^{er} mars 2021 au 31 août 2021.

Mathieu Fraser-Lasnier
Syndicat des employés-es de RDS-CSN